

## RAPPORT MORAL 2026 exercice 2025

La lecture d'un rapport moral est toujours un exercice privilégié car contrairement aux autres rapports qui vous seront présentés, le rapport moral accorde une grande liberté à ses auteurs. Il permet de revenir sur des questions qui ont marqué l'exercice écoulé. Il permet de souligner certains sujets de contexte politique et social. Il autorise aussi à soumettre à l'assistance des perspectives et à faire un pas de côté.

Je commencerai mon propos en revenant sur la dégradation du monde associatif. Le 11 octobre nous avons pris les citoyens à témoin pour alerter sur les risques d'asphyxie qui menaçaient les associations avec 1 mot d'ordre simple, clair, net et précis.

« ça ne tient plus ! » disions-nous il y a 6 mois. Force est de constater qu'hélas nous ne nous trompions pas. L'observatoire national de l'ESS annonçait il y a quelques jours la perte de 12 305 emplois en 1 an. Ce désastre, ce plan social massif n'est pas le fruit du hasard ni de la mauvaise gestion associative. Il résulte d'une politique d'austérité délibérée.

Aucun secteur n'est épargné, aucune taille d'association n'y échappe. Toutes doivent reconsidérer leur mode d'agir, renoncer à des activités qui ont pourtant montré leur utilité.

Je voudrais ici alerter les pouvoirs publics ! Survivre n'est pas vivre ! Parier sur le seul bon vouloir des bénévoles et des salariés pour tenir est une folie suicidaire !

Si le monde associatif est condamné à gérer l'insuffisance généralisée, s'il n'est plus l'espace d'innovation et d'expérimentation sociales qui le caractérise depuis toujours, s'il n'a d'autre alternative que de tenter de boucler des fins de mois chaque jour plus difficiles, s'il ne peut plus se permettre de perspectives autres que de tenir ; Alors ce monde associatif court à sa perte ! il disparaîtra de lassitude et avec lui toute vie sociale s'épuisera pour laisser la place à de funestes destins.

Et pourtant là encore, le tissu associatif démontre sa robustesse, sa capacité à tenir coûte que coûte dans la tempête. Notre drame commun réside peut-être dans cette volonté farouche de faire contre vents et marées ! Nous ne sommes pas de ceux qui désertent en rase campagne. Nous savons au plus profond de notre engagement qu'il ne s'agit pas seulement de sauver sa petite personne ni même sa structure mais bel et bien de répondre à des besoins vitaux, de maintenir des liens humains, de protéger le vivant sur une planète où tout se délite, dans un monde où le plus fort qui agit avec une violence inouïe aurait tous les droits, où le faible est méprisé, condamné à l'indignité et souvent à la mort.

Face à ce chaos, à cette perte de sens, les associations et leurs bénévoles font preuve de robustesse rappelant sans cesse qu'une autre voie reste possible, qu'une société solidaire, empathique et donc apaisée est toujours à portée de mains.

Alors oui, le monde associatif souffre, notre modèle de société souffre, nos concitoyens souffrent mais nous sommes, vous êtes là ! Toujours debout, fiers, parfois bravaches, des fois insolents, souvent en colère et quand le désespoir guette, la force du collectif sait toujours nous remettre en selle !

Nous ne voulons pas d'un pays sans association, sans citoyen engagé dans leur commune. Nous avons en commun avec les élus locaux de contribuer au mieux-vivre et au bien-être ensemble. C'est cette volonté partagée qui trouve tout son sens dans la coopération Collectivités / Associations que nous prôtons et accompagnons autant que faire se peut.

C'est aussi le sens de la campagne nationale « Un coeur qui se bat » en direction du grand public et qui a pour objet de rappeler que si « les associations font battre le coeur de la France ! Faisons le résonner ensemble » !

Nous comptons sur vous pour relayer, le moment venu, cette campagne dans vos réseaux ! De nombreux supports seront à votre disposition !

Et comme les emmerdes, ça vole toujours en escadrille disait un président de la République, à ce contexte économique éprouvant vient s'ajouter un contexte politique inquiétant tendant à museler la parole associative, à entraver les actions entreprises, à imposer comme une chape de plomb cette pseudo « neutralité politique » des associations.

Je ne m'étendrais pas plus sur ce champs des libertés associatives. Nous avons eu de nombreuses occasions en 2025 de porter cette parole mais comme je vous sens un peu frustré, je vous invite à lire le rapport de l'observatoire des libertés associatives.

Alors qu'avec la loi sur le séparatisme, devenue une loi pour le respect des principes de la République, et son Contrat d'Engagement Républicain nous croyions avoir atteint le summum de la présomption de culpabilité et de la défiance organisée en système, nous constatons aujourd'hui que les illibéraux ne manquent jamais d'imagination néfastes.

M RETAILLEAU, candidat putatif à la présidence de la République et actuel sénateur, dépose une proposition de loi visant encore à renforcer les pouvoirs discrétionnaires des préfets autorisés à se substituer à la collectivité pour refuser une subvention, à faciliter les procédures de dissolution d'associations au prétexte qu'elles contreviendraient à la Cohésion Nationale.

Aujourd'hui, la décision du préfet reste soumise à l'appréciation des tribunaux en dépit des menaces contre l'état de droit . Avec cette PPL, ce garde-fou pourrait voler en éclat.

Le CER usait du concept de troubles à l'ordre public, cette proposition entend laisser à l'appréciation d'un seul homme le concept tout aussi flou de cohésion nationale.

Rappelons que cette notion de cohésion nationale est un concept qui ne peut répondre qu'à une aspiration collective, sociale et politique, en éternelle construction, jamais aboutie, souvent bousculée. Laisser à un homme seul le pouvoir de décréter ce qui fait ou ne fait pas cohésion nationale est le symptôme d'une société qui se dirige inéluctablement vers un régime autocratique où le citoyen redevient un simple sujet entre les mains d'un tyran! Comme le dit André Comte Sponville « le totalitarisme a pour volonté de soumettre les consciences à l'Etat »

Et pourtant, nous n'avons pas encore franchi le seuil de l'élection présidentielle pour laquelle la peste brune pointe toujours plus le bout de son nez. En référence à une chanson d'Albert Vidalie interprétée par Serge Reggiani « les Loups » sont déjà entrés dans de nombreuses villes. Hélas, la Bretagne n'est plus épargnée quand on regarde le nombre de conseils municipaux nouvellement installés et dans lesquels siègent de trop nombreux élus du RN et des droites extrêmes.

Ici encore, la coopération avec les collectivités doit contribuer à refuser cette extension dangereuse, cette diffusion d'idées mortifères.

Favoriser l'émergence de 1001 Territoires Pour la Fraternité répond aussi à cette logique de coopération et de sauvegarde des libertés

Je voudrais à présent souligner avec vous une autre menace ! Ô certes pas nouvelle mais une menace qui semble connaître une nette accélération y compris au sein de l'Union Européenne. Je veux parler de la marchandisation de nos vies, de nos activités, de cette mise en concurrence abusivement qualifiée de « libre et non faussée » qui laisserait entendre que nos activités associatives ne sont que de simples produits de consommation !

Sauver des vies par de la Prévention, rompre l'isolement par des espaces de rencontre, ne seront jamais de même nature que d'acheter un I Phone dernière génération ou un réfrigérateur dernier cri !

Pour reprendre le titre d'un livre récent, les associations démontrent chaque jour que « nos vies ne sont pas des marchandises ». Par le caractère non lucratif et la gestion désintéressée, les 20 millions de bénévoles en France expriment avec clarté que nous ne voulons pas d'une société où « tout s'achète et tout se vend » !

Mais dans ce contexte budgétaire difficile, nous sommes régulièrement sommés de démontrer que notre utilité sociale est aussi constituée d'une utilité économique !

Alors Banco ! **Ne nous dérobon pas ! Parlons chiffres ! Parlons Business !**

La raison d'être des associations est de rassembler des citoyens autour d'**une cause d'intérêt Général** fabriquant du lien et de la cohésion sociales, du bien-être, de l'amélioration des conditions de vie, le maintien en bonne santé physique et mentale, de répondre aux besoins émergents, d'innover, d'expérimenter, de développer le pouvoir de vivre et d'agir du plus grand nombre et des personnes vulnérables en 1<sup>er</sup> lieu.

Pour autant, **l'impact économique des associations** est souvent questionné. Des lieux communs sont injustement énoncés laissant croire que les associations constituent une charge pour la collectivité, un puits sans fonds de dépenses de l'argent public, une source de gaspillage inconsidéré, des dépenses accessoires pour des besoins « non essentiels », un luxe que nous ne pouvons nous offrir qu'en période d'abondance, etc. etc etc....

Alors que nous attendons avec impatience le rapport du CESER de Bretagne, que nous suivons avec intérêt les travaux du Conseil Régional sur l'IBAL (Indice Breton de l'Achat Local), permettez moi de rappeler quelques chiffres :

Dans le domaine du Sport : 1€ d'argent public génère 13 € d'économies pour la collectivité y compris en coûts évités

Le coût de l'inactivité physique et de la sédentarité est estimé à 160 Milliards.

Tous domaines confondus, si la part des subventions publiques plafonne à 20 % des budgets, alors force est de constater qu'1€ de subvention génère 5 € de richesses.

Les aides de l'État aux entreprises lucratives sont estimées par le Sénat entre 210 et 250 milliards avec des contreparties incertaines tandis que les aides publiques aux associations se situent entre 35 et 50 milliards. Soit un rapport de 1 à 4 ou 5. Qui coûtent à la collectivité ?

La contribution des associations à la richesse nationale se caractérise d'abord par sa participation à la **protection sociale**. Avec 103 000 salariés en Bretagne, cette participation totalise des millions voir des milliards. Elle n'est donc pas anecdotique.

Les associations contrairement à une idée reçue paient l'impôt qui vient abonder les caisses de l'État.

Le premier de ces impôts est la **TVA** qui rappelons le ici n'est pas récupérée par les associations et qui avec un taux normal à 20 % constitue une somme rondelette sur tous les achats effectués par les associations.

Mais les associations paient aussi d'autres **impôts et taxes** comme celles sur la formation et tout récemment sur l'apprentissage. En plus, les associations font l'objet d'une taxe spécifique sous prétexte de non assujettissement à la TVA, la Taxe sur les salaires.

Enfin, la **contribution des bénévoles**, et donc gratuite, à la vie sociale contribue massivement à cette richesse nationale et donc au PIB. Avec une estimation de 1,5 million d'ETP de bénévolat cette contribution est conséquente.

Avec près d'1 ETP de bénévolat pour 1 emploi salarié, nous pouvons considérer un niveau de productivité inégalé de l'activité associative !

A l'occasion de ce rapport moral, j'ai fait quelques calculs concernant le Mouvement Associatif de Bretagne et je vous invite à en faire de même dans vos associations.

En additionnant protection sociale, impôts et taxes, contributions volontaires nous atteignons la somme de 109 600 € en 2025 ! soit plus de 50 % de notre budget que nous reversons à la collectivité !

Coïncidence : ce montant de 109 600€ correspond à la subvention que nous attribue le Conseil Régional !

A cela, nous pouvons ajouter :

- La contribution à la **vitalité des territoires** et je vous renvoie à l'étude qui nous a été présentée par l'INSEE

- **des emplois par définition non délocalisables** et donc des salariés qui habitent et consomment localement, paient eux-aussi des impôts, utilisent les services publics de proximité, participent à la vie locale....

- L' **IBAL** (Indice Breton de l'Achat Local) qui atteste que 90 % des achats associatifs se font au local.

Cette démonstration se passe de commentaires ! Oui les associations sont aussi des acteurs économiques, créatrices d'emploi et de richesses même si cela n'est pas leur vocation première !

Enfin, avant de conclure, et avant de vous laisser découvrir le rapport d'activités 2025, je voudrais souligner quelques points sur la vie de notre association.

Le Mouvement Associatif de Bretagne n'est pas épargné par la crise que nous traversons. Nos moyens humains et financiers ne sont pas la hauteur des enjeux. Nous avons une équipe professionnelle qui, malgré ses compétences et son engagement, est à la peine pour répondre à la demande toujours croissante. Je tiens ici à remercier sincèrement Yannik, Gwendoline, Karine, Émeline et Johann pour le travail accompli, pour leur capacité collective à faire sens, pour leur attention permanente à faire cohésion et cohérence. Nous aurions tant besoin de consolider cette belle équipe!

Un bureau de 6 personnes impliquées motivées mais souvent frustrées de ne pouvoir faire plus et mieux !

Je lance ici un appel pour rejoindre ce bureau et remercie déjà Gervais qui nous rejoint. Je remercie Annie, Marie-José, Pascal, Frédéric toujours vaillants et volontaires, toujours attentifs aux intérêts du monde associatif. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges, de nos débats de nos désaccords parfois mais des désaccords jamais insurmontables.

Je veux remercier chacun des 23 membres du MAB pour votre participation, votre confiance votre capacité à faire du commun avec nos diversités. Le Mouvement Associatif vous appartient et l'Assemblée Générale est l'occasion de se rappeler que le MAB c'est vous ! Que le MAB sera ce que vous voudrez en faire !

Le Bureau et l'équipe ne sont que des outils au service de votre projet commun ! Et j'en profite pour rappeler que le bureau actuel et sa présidence devront être renouvelés en 2028. Je vous invite dès à présent à vous saisir de cette échéance dans vos réseaux respectifs pour organiser le passage de témoin.

Merci de votre attention

Bonne Assemblée Générale !

Pour le Bureau, son Président Thierry ABALEA